



Département
de la Haute-Savoie
Arrondissement d'Annecy



↳ Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-six, le 09 avril à 19 heures 30

Le Conseil Municipal de la Ville de RUMILLY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Rumilly, sous la présidence de Christian DULAC, Maire.

Nombre des membres en exercice : 33

Date de convocation du Conseil Municipal : 03 avril 2026

Présents : M. DULAC – Mme LABORIER – M. BERNARD-GRANGER – Mme BOICHET-PASSICOS – M. TRUFFET – Mme CHARVIER – M. CLEVY – Mme CROENNE – M. VIOLLET – Mme BRUN – Mme GALMICHE – M DEPLANTE – M NICOLLET – M HAMEK – Mme PAÏS – M. ZARRELLA – Mme MARTINA – M. ABRY – Mme AUGUSTIN – M. VENI – Mme BURDIN – M. FONTAINE – Mme DA COSTA – M. PERRUISSET – M. MONTEIRO-BRAZ – Mme PIGNARRE LOPES – M. DEMEZ – M. GOURBIERE – M. TAIX – Mme FAVRE – Mme ROMAIN.

Absents excusés : Mme TERRIER qui a donné son pouvoir à M. FONTAINE - Mme PELLAS qui a donné son pouvoir à M. MONTEIRO-BRAZ

Mme Maude GALMICHE a été désignée Secrétaire de séance.

↳ Délibération n° 2026-04-06

Nature : 5. Institutions et vie politique – 5.3. Désignation des représentants

Objet : Création d'une Commission d'appel d'offres et désignation de ses membres

Rapporteur : Monsieur Christian DULAC, Maire

Il est proposé au Conseil Municipal de constituer la Commission d'Appel d'Offres et ce pour la durée du mandat en application de l'article L1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que :

« La Commission est composée :

Lorsqu'il s'agit (...) d'une commune de 3 500 habitants et plus (...), par l'autorité habilitée à signer la convention de délégation de service public ou son représentant, président, et par cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste ; (...). Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui de membres titulaires.

Le quorum est atteint lorsque plus de la moitié des membres ayant voix délibérative sont présents.

Si, après une première convocation, ce quorum n'est pas atteint, la commission est à nouveau convoquée.

Elle se réunit alors valablement sans condition de quorum.

Lorsqu'ils y sont invités par le président de la commission, le comptable de la collectivité et un représentant du ministre chargé de la concurrence peuvent participer, avec voix consultative, aux réunions de la commission. Leurs observations sont consignées au procès-verbal.

Peuvent participer à la commission, avec voix consultative, des personnalités ou un ou plusieurs agents de la collectivité territoriale ou de l'établissement public désignés par le président de la

commission, en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet de la délégation de service public. »

10 membres du Conseil Municipal sont à élire répartis selon la proposition suivante :

M. LE MAIRE est Président de droit.

5 membres titulaires		
Liste « Unis pour Rumilly » conduite par C. DULAC	Liste « Rumilly Ville d'Histoire, Ville d'avenir » conduite par M. MONTEIRO-BRAZ	Liste « Du bon sens pour Rumilly » conduite par O. TAIX
<u>3 membres à désigner :</u> Mme Edwige LABORIER M. Serge BERNARD-GRANGER M. Serge DEPLANTE	<u>1 membre à désigner :</u> M. Miguel MONTEIRO-BRAZ	<u>1 membre à désigner :</u> M. Olivier TAIX

5 membres suppléants		
Liste « Unis pour Rumilly » conduite par C. DULAC	Liste « Rumilly Ville d'Histoire, Ville d'avenir » conduite par M. MONTEIRO-BRAZ	Liste « Du bon sens pour Rumilly » conduite par O. TAIX
<u>3 membres à désigner :</u> M. Eric NICOLLET M. Nicolas ZARRELLA Mme Lucia DA COSTA	<u>1 membre à désigner :</u> M. Gérard DÉMEZ	<u>1 membre à désigner :</u> Mme Nicole FAVRE

Le vote à main levée est proposé. **Acceptation à l'unanimité.**

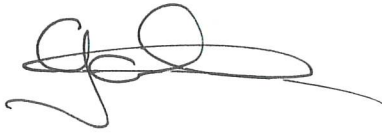
LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

CREE la Commission d'appel d'offres

DESIGNE ses membres représentants du Conseil Municipal conformément aux candidatures énoncées ci-dessus.

La Secrétaire de séance

Maude GALMICHE



Signé par : CHRISTIAN DULAC

Date : 12/04/2026

Qualité : MAIRE de RUMILLY



